

La Ville de Lavaltrie adopte son Plan d'action 2025 pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées

Lavaltrie, le 9 juillet 2025 – Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet dernier, la Ville de Lavaltrie a adopté son *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2025*. Ce plan, élaboré en concertation avec les différents services municipaux et plusieurs partenaires communautaires, s'inscrit dans une volonté claire de bâtir une ville inclusive, accessible et bienveillante.

Dans la continuité du premier plan d'action lancé en 2024, le plan 2025 propose une série de mesures concrètes visant à réduire les obstacles à la participation sociale, à améliorer l'accessibilité aux infrastructures et à renforcer la sécurité et le bien-être des personnes en situation de handicap. Il s'appuie sur les principes d'égalité, de dignité, d'autonomie et d'inclusion, en cohérence avec les critères de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

« Fidèles à notre planification stratégique, nous poursuivons notre engagement à bâtir un milieu de vie animé, inclusif et accessible pour toutes et tous. Soyez assurés que le conseil municipal et l'ensemble de l'équipe administrative demeurent mobilisés afin que chaque personne se sente accueillie, écoutée et valorisée dans notre communauté. »

Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie

Il est possible de consulter le document complet du *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées* en se rendant sur le site Internet de la Ville, [au ville.lavaltrie.qc.ca](http://au.ville.lavaltrie.qc.ca).